DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE TREGUIDEL

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212203616-20251210-D_20251217-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 4 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Le Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs André GUILLAUME, Maire, Valérie HELARY, Bernard HELARY, Virginie LACHIVER, Katell ROBIN, Mélina BOURSE, Céline FELIN, Catherine HANOT, Fabrice ROLLAND

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Michel LE VOGUER, Mickaël LE CHEVANCE, Jean-François PRIGENT

ETAIENT ABSENTS NON EXCUSÉS : Béatrice HILLION, Jean-Didier SAINT-JALMES

A DONNE POUVOIR : Michel LE VOGUER à Valérie HELARY

Secrétaire de séance : Catherine HANOT

Nombre de membres en exercice :	***14***
Nombre de membres présents :	***9***
Nombre de membres votants :	***10***
Nombre de membres absents :	***5***
Nombre de membres exclus :	***0***

25-12-09 / Taxes Ordures Ménagères 2025

Monsieur Le Maire propose de recouvrer auprès des locataires le montant de la taxe « ordures ménagères » pour l'année 2025 qui figure sur les avis d'imposition des taxes foncières sur les propriétés bâties.

Répartition de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères :

Appartement Duplex	69,00 €
Appartement Duplex	69,00 €
F3 du bourg	86,00 €
F2 du Bourg	66,00 €
Maison La Noé	170,00 €

Ouï l'exposé de Monsieur Le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité

DECIDE de recouvrer auprès des locataires le montant de la taxe « ordures ménagères » comme défini ci-dessus.

MAIRIE DE TREGUIDEL 22290

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
POUR COPIE CONFORME,

LE MAIRE,
ANDRÉ GUILLAUME.

Hanot